



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 30 janvier 2012

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD se tient aujourd'hui dans sa nouvelle composition. Les délégués du personnel à la hors classe sont pour la première fois représentés. Comme le stipulent les mandats nationaux du SNUipp-FSU, nous renouvelons notre demande de permettre à tous les personnels d'accéder à l'échelon 783 de la hors classe, dans un premier temps en élargissant la possibilité d'accès à la hors classe au même niveau que pour nos collègues du second degré (7% chez les PLC au lieu de 2% chez les PE), puis, dans un second temps, en transformant la hors classe en 12ème échelon terminal à l'indice 783.

Nous aimerions également que les permutations nationales n'aient pas le même retentissement que l'année passée et que la possibilité laissée à chacun de changer de département ne soit pas tributaire des suppressions de postes dans chaque département. Nous souhaitons vivement que les règles de départ soient aussi favorables que possible pour nos collègues.

Concernant les écoles devenues ECLAIR depuis le mois de septembre, des dysfonctionnements apparaissent. Tout d'abord, aucun collègue n'a, à ce jour, reçu son indemnité ECLAIR : 5 mois non payés pour un travail qui leur est demandé au titre de l'éducation prioritaire. Quand cela va-t-il être régularisé ? Les collègues ne comprennent pas que le financement de ces écoles n'ait pas été budgétisé dès septembre. Il est nécessaire d'agir au plus vite pour payer ce qui leur est dû.

Toujours pour les écoles en ECLAIR, tous les directeurs d'école ne sont pas traités de façon équitable au niveau de leur décharge de direction. Est-ce un oubli ? Pouvez-vous donner à ces collègues le temps nécessaire à leur implication dans les projets multiples qui dépendent de l'appellation ECLAIR ? Allez-vous, comme vous vous y étiez engagé, donner une deuxième journée de décharge pour les maternelles ECLAIR qui avaient perdu leur quart de décharge (Rostand, St Maurice, la pépinière et Condorcet) l'année dernière ?

Mêmes dysfonctionnements pour les collègues brigade ou ZIL qui, d'une part, n'ont pas reçu dans des délais raisonnables le paiement de leurs déplacements et qui, d'autre part, ne peuvent plus rien contrôler puisqu'ils n'ont plus accès au détail de ces derniers. Nous vous demandons de continuer à envoyer cette fiche récapitulative de leurs déplacements et de rattraper le retard de paiement aussi vite que possible.

Enfin, une pétition académique circule depuis quelques jours pour l'abandon des règles actuelles du mouvement, instaurées depuis deux ans. Bien que le retrait du décret ne soit pas de votre ressort, un minimum de règles dépend bien des inspecteurs d'académie sous couvert du recteur et nous souhaitons avoir un groupe de travail afin de remettre à plat les règles départementales et leurs incidences sur l'avenir professionnel des collègues.

La désastreuse carte scolaire qui s'annonce va engendrer des problèmes d'apprentissage pour les élèves et ce, malgré toute la bonne volonté des collègues, bonne volonté qui a largement atteint ses limites. Nous nous battons avec les collègues, les parents durant tout le mois de février en appelant notamment les collègues à se mettre en grève le 16 février prochain, lors de la tenue du CDEN.

Et pour finir notre intervention, nous n'avons pas reçu dans les délais impartis les documents de travail à temps. Il est difficile dans ces conditions d'assumer correctement nos mandats de délégués du personnel. Est-ce que cette situation relève des nouveaux textes régissant les CAPD, règlement dont nous n'avons pas été destinataires ? Nous ne pourrions pas décemment le voter puisque nous n'avons pas pu le parcourir.